



Paris, le 22 octobre 2025

Monsieur Serge PAPIN
Ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme et du Pouvoir d'achat
139 rue de Bercy
75012 Paris

Objet : Défense de la restauration française - Demande de rejet de l'amendement visant à réserver le taux réduit de TVA aux seuls Maîtres Restaurateurs

Monsieur le Ministre, cher Monsieur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur **l'amendement déposé au projet de loi de finances pour 2026** par le groupe socialiste, **visant à réserver le taux réduit de TVA de 5,5 % aux seuls établissements titulaires du titre de Maître Restaurateur, tandis que l'ensemble des autres restaurants serait soumis au taux normal de 20 %.**

Si l'intention de promouvoir la qualité est louable, **cette mesure serait profondément injuste et dangereuse. Elle méconnaît la réalité économique et sociale du pays et menace la diversité même de la restauration française**, avec des acteurs qui participent à l'attractivité de nos territoires, à la vie locale et à l'accès de tous les Français à une alimentation de qualité.

La restauration sous toutes ses formes constitue un secteur stratégique pour notre économie et nos territoires. Avec plus de **180 000 établissements et 1 120 000 d'emplois**, elle occupe un **rôle majeur dans l'activité locale et touristique.**

Aujourd'hui, notre secteur traverse une crise sans précédent : **les charges explosent** (+30 % sur l'énergie, + 24 % sur les matières premières, +25 % sur les minimas sociaux), la rentabilité s'effondre (marge nette 5,9 % à 2,7 % selon Xerfi) et plus de 9000 établissements ont fermé ces douze **derniers mois** (Altares). En deux ans, la marge moyenne du secteur est passée de 11 à 3 %. **Aucune compression supplémentaire n'est possible.**

Dans ce contexte d'extrême fragilité, **un doublement du taux de TVA constituerait un choc dévastateur, non seulement pour les professionnels, mais aussi pour les Français dans leur quotidien :**

- Il provoquerait une **hausse immédiate des prix de près de 10 %**, alors que 61% **des Français** fréquentent moins les restaurants (Insee) et que **92 % déclarent une baisse de leur pouvoir d'achat** (Gira Conseil) ;



- Il créerait de fait une **inégalité d'accès à la restauration**, en réservant les repas à l'extérieur aux ménages les plus aisés, et en privant travailleurs, étudiants, familles modestes et retraités d'un moment de convivialité ou d'un repas équilibré ;
- Il fragiliserait l'ensemble de la filière, avec une **baisse de chiffre d'affaires estimée à 7,5 Md€, une perte nette de 3 Md€, entre 15 000 et 40 000 établissements menacés et 42 000 emplois supprimés**. Les fournisseurs subiraient également une perte de 2,5 Md€ (Xerfi).

En réalité, cette mesure donnerait de l'air à 1 % des restaurateurs et asphyxierait les 99 % restants ainsi que leurs clients.

Monsieur le Ministre, il y a urgence. Dans une **période aussi incertaine pour les Français et aussi critique pour nos entreprises, il serait incompréhensible et socialement dangereux de fragiliser un secteur qui nourrit, forme, emploie et fait vivre nos villes et nos campagnes.** La restauration est un pilier du lien social et de l'économie française : **la défendre, c'est défendre notre mode de vie et l'accès de chacun à une restauration de qualité, sous toutes ses formes.**

Nous vous demandons donc solennellement de vous opposer à cet amendement, pour préserver à la fois l'emploi et la diversité de nos établissements, mais également le pouvoir d'achat et l'égalité d'accès à la restauration pour tous les Français.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et serions honorés de pouvoir vous rencontrer dans les prochains jours pour évoquer ces points.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, cher Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Didier BOUDY, Président de la FEB	Catherine QUERARD, Présidente du GHR	Jean-Virgile CRANCE, Président du GNC
---	--	---

Romain GIRARD,
Président du SNARR

Bernard CABIRON,
Claire PENNARUN,
Co-Présidents des Traiteurs de France